



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 26 mai 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Couvert (Temp. : 23 °C)	Vent : 24 km/h (Sud-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 81/84
Total des paris mutuels	\$238,709			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Lawrence, Don (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- On a approuvé le transfert entre entraîneurs pour le cheval, "PENNYS NOIR", qui passera de Gavin Christie à Robbie Robinson.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "SPORTS ICON", de la Course 11.
- Un examen a été tenu avec le conducteur, Jimmy Gagnon, au sujet de l'obstruction provoquée au cheval, "SICILY BEACH", (Robert Shepherd), en menant le cheval, "STATE SENATOR", dans la Course 10, déroulée le 15 mai. L'explication qu'a donnée M. Gagnon comme quoi son cheval courait avec une ligne et déviait sérieusement vers l'intérieur et qu'il avait également besoin d'une baguette de tête a été soutenue par la vidéo, mais n'a été que partiellement retenue comme justification pour l'obstruction survenue. Aucune action réglementaire n'a été prise bien que M. Gagnon ait été averti quant à son

rapprochement du sulky de M. Shepherd dans le virage.

- Les juges ont opéré un retrait hâtif (blessure), du cheval, “CHEQUE THE MAGIC”, de la Course 8.

Courses :

- Ryan Guy a été autorisé à se retirer d’une course, car il purge une suspension de conduite.
1. Reprise de départ comme le #1, “ANTOINETTE”, (Jimmy Gagnon), et le #2, “WATCH MY HONEYDRIP”, (Guy Gagnon), se sont accroché les roues avant le départ. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Examen de la performance du #1, “SG ALEXIA”, (Jimmy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille. Le cheval a éprouvé des difficultés sans pourtant faire des bris d’allure. Rien d’autre à signaler.
 4. Le #5, “WE THE NORTH”, (Mike Healey), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour la performance. L’entraîneur en a été averti. Rien d’autre à signaler.
 5. Examen du bris d’allure survenu au #2, “GO MAGIC”, (Samuel Fillion), après le poteau de ¾ de mille. Ce cheval a été en bris d’allure pour plus de 25 foulées consécutives. Il a terminé la course en 6^e position et a été placé en 8^e position (la dernière) pour un bris d’allure prolongé, conformément à la règle de la CAJO 22.27.02. Rien d’autre à signaler.
 6. **Enquête** et objection de conducteur pour une obstruction potentiellement faite par le cheval vainqueur de la course, le #4, “BET TILL DAWN”, (Mike Healey), contre le #6, “BARN ONE”, (Jimmy Gagnon), arrivé en 3^e position. M. Gagnon a déclaré avoir été poussé loin dans le dernier virage. Après avoir discuté avec les deux conducteurs et après avoir visionné la vidéo de course, il a été déterminé qu’aucune obstruction n’était survenue. L’objection a été rejetée.
Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/dv8lavhAxq4>
- Le #3, “GIDDY UP MAX”, (Richard Simard), n’avait pas été en position réglementaire derrière la barrière de départ lorsque le juge au départ, Jamie Fiolek, a relâché le peloton. Ce cheval a terminé la course distancé. Il a été inscrit sur la liste du juge au départ et devra se qualifier pour la performance. L’entraîneur en a été averti. Rien d’autre à signaler.

7. **Enquête** pour une obstruction potentiellement faite dans le dernier droit par le #6, "DELICATE SOUND", (Marie-Claude Auger), contre le #2, "FRANKY BOB", (Stephane Brosseau), arrivé en 2^e position. Lors de la discussion tenue avec M. Brosseau, il nous a déclaré que personne n'avait interféré avec lui et que son cheval avait éprouvé des difficultés dans le dernier droit. Après l'examen de la vidéo de la course, il a été décidé qu'il n'y avait pas eu d'infraction commise à cause du #6, qui déviait vers l'extérieur. Mme Auger a été avertie quant au fait de maintenir une direction droite dans le dernier droit.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/foOSRZDaU9I>

Le #3, "HORSCHE", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (mors Buxton) avant le poteau au ½ mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.

8. **Enquête** et objection du conducteur du #2, "CASCADA", (Robbie Robinson), contre le #4, "SKY SPIRIT", (Richard Simard), au départ. Nous avons discuté avec les deux conducteurs; M. Simard a déclaré que le #2 avait touché ses pieds et son sulky avant le départ alors que M. Robison a déclaré que son cheval avait été sur la ligne. Après l'examen de la vidéo, nous avons déterminé que le #2 avait interféré avec le #4 avant le départ. L'objection a été retenue. Le #2, arrivé en 4^e position, a été placé en 6^e position, conformément à la règle de la CAJO 22.09. Comme l'obstruction était survenue avant le départ, le #4 est réputé ne pas avoir pris un bon départ et il a reçu un remboursement de \$2,610, conformément à la règle de la CAJO 22.32. Aucune sanction n'a été attribuée à M. Robinson comme le #2 était sur une ligne. Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/VxMTNqhd2eg>

9. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 9

Le #6, "JESSICAS LEGACY" (1), pour \$12,500, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.